

1. Situation du secteur bancaire

1.1 Le réseau bancaire

Au 31 décembre 2019, le paysage bancaire du Sénégal est composé de trente (30) établissements de crédit agréés (dont 26 banques et 4 établissements financiers à caractère bancaire), deux (2) Etablissements de Monnaie Electronique (EME) et six (6) Intermédiaires en Opérations de Banque (IOB).

Le réseau bancaire a poursuivi son expansion avec l'augmentation du nombre d'agences, de guichets et de GAB. En effet, les points de services sous forme de bureaux et d'agences physiques sont passés de 498 à 512 entre 2018 et 2019, soit une progression de 14 unités (+3%). Quant aux guichets automatiques bancaires (GAB) et distributeurs automatiques bancaires (DAB), ils ont connu une hausse plus marquée en passant de 439 à 568 sur la même période, soit une hausse de 139 GAB (+29%).

1.2 Participation du secteur bancaire au financement de l'économie

Les crédits accordés par le système bancaire du Sénégal au secteur privé se sont établis à 4 596,7 milliards F CFA en 2019 contre 4 275,0 milliards F CFA en 2018, soit une progression relative de +6% (*Source : rapport de la Commission Bancaire en 2019*). Rapporté au produit intérieur brut (PIB), ce volume correspond à un taux de pénétration des crédits à l'économie de 33 % en 2019.

Ces crédits sont concentrés sur certains secteurs. En effet, il ressort de la centrale des risques bancaires que les crédits déclarés en 2019 profitent plus aux secteurs des services fournis à la collectivité (29%) - du commerce, des restaurants et des hôtels (28%) - des industries manufacturières (14%) - et des transports, des entrepôts et de la communication (12%) ; représentant ainsi un cumul de 83% du total.

Les secteurs des industries extractives et de l'agriculture au sens large ont des parts relativement faibles, respectivement de 1% et 2%.

Au titre de la qualité du portefeuille, les taux brut et net de dégradation du portefeuille n'ont pas connu de variation significative entre 2018 et 2019. En effet, le taux brut de dégradation du portefeuille est ressorti à 14,0% en 2019 contre 14,1% en 2018. Quant au taux net, il est passé de 5,8% à 5,7% sur cette même période.

Il y'a lieu de souligner que ces taux se situent au-dessus de la moyenne de l'UMOA (11,5% et 4,6% en 2019 - 12,5% et 5,1% en 2018) ; ce qui prouvent que la qualité du portefeuille constitue toujours un défi pour le secteur bancaire de l'UMOA en général, celui du Sénégal en particulier.

Nonobstant ce niveau de dégradation de la qualité du portefeuille, le système bancaire sénégalais reste solide et stable avec un ratio de solvabilité moyen de couverture des risques de 12,7% en 2019 contre une moyenne de l'UMOA de 11,6%.

1.3 Les conditions de banques

Le taux d'intérêt débiteur moyen (en moyenne pondérée), est passé de 5,89% en 2018 à 5,81% en 2019, soit une légère baisse de 0.08% (*Source : Rapport 2019 sur les conditions de banque dans l'UEMOA*). La moyenne de l'UEMOA se situe à 6,68% en 2019 contre 6,79% en 2018.

Il est important de noter que les taux débiteurs du Sénégal demeurent les plus bas de la zone UEMOA.

Quant au taux créditeur moyen, il a toutefois connu une baisse de 13 points de pourcentage en passant de 5,46% en 2018 à 5,39% en 2019. Il est au-dessus de celui l'UEMOA (5,41% en 2018 contre 5,34% en 2019).

1.1 Le Bureau d'information sur le Crédit (BIC)

Le BIC est une société anonyme agréée par le Ministre chargé des Finances et supervisée par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il est chargé de la collecte des informations sur le crédit, du traitement et de la diffusion des rapports de solvabilité des clients aux prêteurs en vue de les aider dans la prise de décisions d'octroi au crédit.

Les objectifs visés par le BIC sont l'accroissement de l'accès au crédit notamment des PME, la réduction du taux de dégradation du portefeuille, le renforcement de la supervision et l'amélioration du classement du pays dans le Doing Business.

La réforme effectuée en fin d'année 2019 par la prise du décret n°2019-2280 du 31 décembre 2019 portant autorisation de la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel pour l'intégration des grands facturiers à la plateforme électronique de partage des informations sur le crédit a permis d'accroître de manière significative l'enrôlement des clients dans la base de données du BIC.

A cet effet, la situation au niveau des établissements de crédits et systèmes financiers décentralisés au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Prêteurs	Contrats transmis	Entreprises	Particuliers	Nombre de clients incorporés	Années
Établissements de crédit et SFD	2 659 934	22 795	767 838	790 633	2019
	3 829 324	25 193	1 044 102	1 069 295	2020
Variation en valeur absolue	1 169 390	2 398	276 264	278 662	
Variation en valeur relative	31%	10%	26%	26%	

Il ressort du tableau ci-dessus que le BIC a enregistré une augmentation de 31% des contrats de crédits transmis, 10% des clients « entreprises » et 26% des clients « particuliers », entre 2019 et 2020.

En outre, la réforme portant sur l'incorporation de la clientèle des grands facturiers s'est traduite en termes de chiffres au 31 décembre 2020 par le tableau ci-dessous :

Grands facturiers	Nombre d'abonnements transmis au BIC	Nombre de Clients Abonnés		
		Entreprises	Particuliers	Total
SENELEC-SN	405 463	3 312	375 552	378 864
SENEAU-SN	574 974	743	538 686	539 429
SONATEL-SN	327 041	10 246	22 850	33 096
FREE-SN	1 543	1 521	0	1 521
EXPRESSO-SN	3 623	1 944	0	1 944
TOTAL	1 312 644	17 766	937 088	954 854

Au total, la base de données du BIC a enregistré 2 024 149 de clients personnes physiques et morales à fin décembre 2020 dont 42 959 entreprises et 1 981 190 particuliers, soit une augmentation respective de 47% et 61% sur la période sous revue. Les emprunteurs sont répartis comme suit:

- 1069 295 issus des établissements de crédits et SFD ;
- 954 854 issus des grands facturiers.

En conclusion, le nombre d'individus et d'entreprises répertoriés dans la base de données du BIC en pourcentage (%) de la population âgée de plus 15 ans est estimé 21% de la population totale du Sénégal. Ce résultat dépasse largement le seuil de 5% en dessous duquel le score obtenu sur le critère relatif à l'étendue de l'information sur le crédit est égal à zéro selon la Banque Mondiale. Par conséquent, il est attendu une meilleure tarification et une baisse des impayés induites par un meilleur accès à l'information sur le crédit, ce qui pourrait se traduire notamment par l'octroi de plus de crédit aux agents économiques en besoin de financement.

1.2 Les transferts rapides d'argent

1.6.1 Les transferts reçus

Ils se sont établis à 1383 milliards F CFA en 2020 contre 1299 milliards F CFA en 2019, soit une augmentation de 85 milliards F CFA en valeur absolue et 6% en valeur relative.

Il convient de souligner que l'Europe demeure ainsi la principale origine des transferts reçus par le Sénégal (69%) notamment la France (32%), l'Italie (19%) et l'Espagne (13%). Elle est suivie des Etats Unis d'Amérique (10%) et des Etats membres de l'UEMOA (6%), dont la Côte d'Ivoire (2%), le Mali (1%), le Burkina Faso (1%), la Guinée Bissau (1%) et Bénin (1%).

1.6.2 Les transferts émis

Ils sont passés de 200 milliards F CFA en 2019 à 188 Mds F CFA en 2020, soit une baisse de 12 Mds (7%). La principale destination de ces transferts émis est l'Europe avec 32% du total des fonds émis, dont la France (22%), l'Italie (4%) et l'Espagne (3%). Elle est suivie de la zone UEMOA qui reçoit 26% du total, dont le Mali (7%), le Bénin (5%), la Côte d'Ivoire (4%), la Guinée Bissau (3%), le Togo (2%), le Burkina Faso (2%) et le Niger (2%).

1.6.3 Les transferts nets

Ils se chiffrent à 1195 milliards F CFA en 2020 contre 1098 milliards F CFA en 2019, une hausse de 87 milliards F CFA (8%). Elle s'explique par la prédominance de la hausse des transferts reçus sur celle des transferts émis. Ces transferts nets sont estimés à 28% du budget national de 2020.

1.6 La finance islamique

Concernant la finance islamique, l'année 2020 a été marquée par les évolutions notoires enregistrées par le projet de création d'un système financier décentralisé (SFD) islamique au Sénégal.

Il s'agit d'un projet initié par l'Etat du Sénégal et la Banque Islamique de Développement (BID) élargi aux banques, aux SFD, aux compagnies d'assurances et au Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS).

Selon le modèle retenu, l'institution de micro finance islamique aura le statut juridique d'une société anonyme et un capital social minimum de cinq (5) milliards F CFA.

La mise en œuvre du projet a connu des avancées majeures marquées par l'élaboration de l'essentiel des documents devant constituer le dossier de demande d'agrément et le bouclage de la libération, au moins du quart, des apports des associés depuis le mois de septembre 2020. Par conséquent, les travaux devant permettre la finalisation du dossier d'agrément ainsi que le dépôt auprès des superviseurs pour son instruction, sont en cours.